



Utilisation d'une conversation privée

Par **Oural**, le **19/01/2011** à **17:43**

Au cours d'une conversation privée en tête à tête avec monsieur le Maire de ma commune rurale je lui ai fait part de mes griefs à l'encontre des chasseurs qui m'empêchent régulièrement de me promener sur les chemins communaux car je crains de recevoir du plomb .

Le Maire a adressé une lettre au président de la société de chasse du canton en me nommant . Lettre dans laquelle il insiste assez lourdement sur ma supposée détestation des chasseurs et mes propos soi disant excessifs .

A t'il le droit de faire cela ?